



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Électorale Indépendante (CEI) informe les électeurs et les électrices que l'opération de distribution des cartes d'électeur, initialement prévue pour s'achever le **lundi 20 octobre 2025**, est **prolongée jusqu'au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00**, dans les lieux de vote sur l'ensemble du territoire national.

La CEI rappelle que les pièces requises pour le retrait de la carte d'électeur sont les suivantes :

- la carte nationale d'identité ;
- **ou** le récépissé d'enrôlement délivré par l'ONECI ;
- **ou** le certificat de nationalité ivoirienne.

À titre exceptionnel, les électeurs et électrices peuvent également retirer leurs cartes sur présentation de leur **ancienne carte d'électeur**.

La Commission Électorale Indépendante compte sur le civisme de toutes et de tous pour le bon déroulement et l'achèvement de cette opération essentielle au processus électoral.

Fait à Abidjan, le 19 octobre 2025



P/Le Président et P.O
Le Secrétaire Permanent


KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08
Téléphone : +225 272240 0990 - Fax : +225 272240 0992 - Site Internet : www.cei.ci